



Délibération Municipale n° 2025-70

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 02 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	4	3	20	12

OBJET : Délibération relative à l'adhésion des communes du LUC et de TANNERON à Territoire d'Energie 83-Symielec et reprise de compétence de la commune de FORCALQUEIRET

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE DEUX DÉCEMBRE à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **25 novembre 2025**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John – TOURET Marie-Laure

ABSENTS : BULLE Lucie – VINCENT Nadine – PELEPOL Stéphane

PROCURATIONS :

Monsieur FABRE Thibault a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur ROUX Jérémy a donné procuration à Monsieur LAUDICINA Patrick
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent

Monsieur LAUDICINA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

Reçu le 04/12/2025

Monsieur le Maire expose,

VU la délibération 2025-19 en date du 13 mars 2025 de la commune du LUC actant le transfert de la compétence optionnelle n° 6 « Organisation de la distribution publique du Gaz » ;

VU la délibération DL2025-54 en date du 28 août 2025 de la commune de TANNERON actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique » ;

VU la délibération 2025-019 en date du 30 juillet 2025 de FOLCALQUEIRET actant la reprise de la compétence optionnelle n° 7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique » ;

VU les délibérations 2025-097, 2025-098 et 2025-099 en date du 14 octobre 2025 du Comité Syndical de TE83-Symielec ayant acté favorablement pour ces adhésions et cette reprise ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts et reprise de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 24 novembre 2025 ;

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

- **D'APPROUVER** le transfert de la compétence optionnelle n° 6 de la commune du LUC à TE83-Symielec,
- **D'APPROUVER** le transfert de la compétence optionnelle n° 7 de la commune de TANNERON à TE83-Symielec,
- **D'APPROUVER** la reprise de la compétence optionnelle n° 7 par la commune de FORCALQUEIRET,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Patrick LAUDICINA